

00009049



REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

*Ministère de la Santé*

*et de l'Action sociale*

*Agence sénégalaise de*

*Réglementation Pharmaceutique*

*Le Directeur Général*

N°                      MSAS/ARP/DISV/SERV.VIG

Dakar, le 27 SEPT 2024

**Objet :** Lettre de rappel de lot et de mise en quarantaine du produit **HYFRESH** collyre 0,2%  
Flacon de 5ml

**Monsieur le Pharmacien Responsable,**

L'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) procède au rappel et à la mise en quarantaine du lot N°BA0220 du produit **HYFRESH** collyre 0,2% flacon de 5 ml, des laboratoires Jamjoom, en stock dans vos structures.

Ce rappel fait suite à une anomalie de contenu du produit (le produit FLUCA collyre 2% flacon de 5 ml a été retrouvé dans la boîte HYFRESH collyre 0,2% flacon de 5ml).

Ainsi, il est demandé aux grossistes répartiteurs de procéder au rappel de lot immédiat du produit concerné, de faire la mise en quarantaine avec un rapport circonstancié à l'ARP dans un délai maximum de 07 jours à partir de la date de la signature de la présente.

Sachant compter sur la diligence dans l'exécution de cette présente, je vous prie de croire, **Monsieur de Pharmacien Responsable** à l'assurance de ma parfaite collaboration.

A

**Monsieur le Pharmacien responsable de  
SODIPHARM**

Ampliation :

MSAS/SG

MSAS/CAB

Pour le Directeur Général  
et par interim

Agence Sénégalaise de Réglementation Pharmaceutique  
Le Secrétaire  
Général  
\* ARP \*

Alassane Mbengue

Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique  
Rue A X Rue 6 Point E - Résidence Missia /Dakar - Sénégal

<http://www.arp.sn> - [mail:contact@arp.sn](mailto:contact@arp.sn)